



## Logement sur Gare SNCF

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 29 janvier 2007

---

Bonjour, Nous sommes un jeune couple avec un petite fille de 22 mois et nous vivons au dessus d'une gare SNCF depuis un an. Nous sommes non-fumeurs et malheureusement certains agents travaillant dans cette gare, sont fumeurs. Ce bâtiment étant assez vieux, les odeurs et fumées de tabac remontent et nous sommes vraiment incommodés et ennuyés par ça. Nous avons bien sûr, demandé gentiment à ces agents de fumer à l'extérieur ou d'aérer quand ils fument, mais rien n'y fait. Nous voudrions donc savoir comment faire pour régler à l'amiable, cette situation et rester en bon terme avec ces agents. Cordialement.

### Réponse :

- Vous devez avant tout dans votre dialogue affirmer que vous savez que ce qu'ils font n'est pas contraire aux prescriptions de la loi. Vous devez également déclarer savoir que s'ils viennent là, c'est sûrement parce qu'on leur a imposé de ne pas fumer sur le lieu de travail.
- Après ces précautions qui reconnaissent la légitimité de leur pratique, vous pouvez faire valoir la légitimité de votre demande et suggérer que la santé de vos enfants mériterait que le refuge des fumeurs soit déplacé.
- Ceci est un plan d'action que vous pouvez développer dans un premier temps auprès des fumeurs, puis, en cas d'échec, auprès de leur supérieur et enfin, si nécessaire, auprès du juge. Dans ce dernier cas, vous devrez apporter les preuves de ce trouble de voisinage et DNF pourra guider votre action, mais nous n'en sommes pas là !